

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres			
du Conseil Municipal	en exercice	Présents	Pouvoirs
15	14	10	3
Votants	Pour	Contre	Abstentions
13	13	0	0

Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 02/02/2026 à 12h04
Référence de l'AR : 010-211001847-20260129-12_2026-DE
Affiché le 02/02/2026 ; Certifié exécutoire le 02/02/2026

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Date de convocation	Date d'affichage
23.01.2026	23.01.2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente minutes, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Jacques GACHOWSKI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire.

Présents : MMmes Jacques GACHOWSKI, Jacky CORNIOT, Catherine COPITET, Thierry GIROT, Nathalie ORTILLON, Béatrice LACULLE, Isabelle GRISEY, Béatrice GROS, Pascal COSSARD Laurence BEAREL.

Excusés : Régis PACKO pouvoir à Thierry GIROT, Aline ROBILLIARD pouvoir à Béatrice GROS, Pierre RODRIGUEZ pouvoir à Catherine COPITET, Moustapha WIAZZANE.

Secrétaire de séance : Jacky CORNIOT

TARIFS DES SERVICES PERI-SCOLAIRES A COMPTER DE LA RENTREE 2026/2027

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de fixer les tarifs correspondants aux services périscolaires à compter de la rentrée scolaire 2026-2027,

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE de fixer les tarifs des services périscolaires à compter de la rentrée 2026-2027 comme suit :

		1 ^{er} enfant	2 ^{ème} enfant	3 ^{ème} enfant et +	Non-lavautins
Repas		4,35 €	4,15 €	3,85 €	5,55 €
Garderie midi		1,25 €	1,25 €	1,25 €	1,25 €
Total		5,60 €	5,40 €	5,10 €	6,80 €
Garderie	1 journée	7,40 €	6,90 €	6,50 €	8,80 €
	½ journée	4,70 €	4,70 €	4,70 €	5,60 €

- **Maintient le minimum de facturation de 4,50 €** dans le cas de l'utilisation d'un seul service d'une famille sur une même période de facturation (mois) si la facture n'atteint pas le seuil des 4,50 €, minimum de prise en charge par les services de la Trésorerie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit.
Pour extrait certifié conforme au registre.

Le Maire,
Jacques GACHOWSKI

